LE&C
Grand Sud

PROJET PÉDAGOGIQUE

2026-2027

VILLE DE FONTENILLES

ALAE

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole Elémentaire La Fontaine

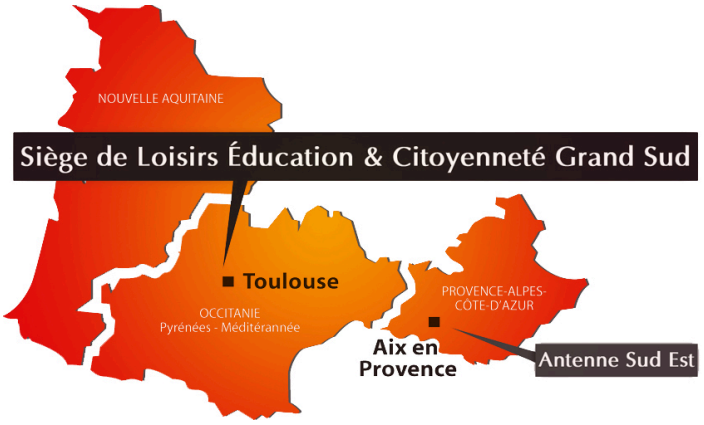
Commune de Fontenilles (31)

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Haute-Garonne

S O M M A I R E

I. L'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud....3
A. Notre réseau LE&C Grand Sud.... 3
B. Nos défis....3
C. Nos principes....4
D. Notre mission....4
II. Le territoire de Fontenilles.... 5
A. Géographie et Démographie....5
B. La Population....5
C. Les Catégories Socio Professionnelles.... 6
D. La Vie Locale....6
E. Etats des lieux des structures éducatives, sportives et culturelles.... 7
F. Le Projet Éducatif Du Territoire....8
G. La Convention Territoriale Globale.... 8
H. La Coordination des Services....8
I. La Gestion délégué à LE&C Grand Sud.... 9
II. L'Accueil Associé À l'École Élémentaire La Fontaine.... 10
A. Fonctionnement et moyens....10
1. Informations générales....10
2. Horaires d'ouverture....10
3. Composition de l'équipe d'encadrement et rôle de chacun.... 11
4. Caractéristiques du public accueilli.... 12
5. Le fonctionnement....13
B. Nos orientations éducatives....13
1. Finalité....13
2. Favoriser les relations fondées sur l'échange, le respect, la coopération et l'entraide.... 13
3. Permettre d'accueillir l'enfant en prenant en compte ses particularités.... 15
4. Respecter les rythmes et besoins de l'enfant....16
5. Nature des activités....19
III. Santé et sécurité.... 20
A. L'inclusion.... 20
B. Les PAI....20
C. Les modalités de soin....20
D. Les exercices PPMS et incendie.... 20
IV. Evaluation....21
A. Une évaluation progressive.... 21
1. La relation avec la collectivité....21
2. L'évaluation par dispositif.... 21
B. Une évaluation qualitative et quantitative.... 21
1. L'évaluation quantitative....21
2. L'évaluation qualitative.... 22
3. Les moyens mis en oeuvre.... 22
4. L'évaluation des objectifs.... 23
V. NOMENCLATURE....24

I. L'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud



A. Notre réseau LE&C Grand Sud

Mouvement fondamentalement humaniste, LE&C Grand Sud a pour mission d'accompagner l'individu tout au long de sa vie, en donnant à chacun les moyens de dépasser sa condition originelle, de transcender ses déterminismes sociaux, culturels, cultuels, familiaux… pour choisir son propre chemin de vie. LE&C Grand Sud est un Mouvement d'Éducation Populaire. Il œuvre à l'émancipation de chacun, à accompagner les individus dans le parcours d'une vie, à contribuer à un monde plus juste où chacun trouve sa place. LE&C Grand Sud est un Mouvement Laïque qui aspire à faire vivre en acte les valeurs du triptyque républicain et le principe fondamental de laïcité. LE&C Grand Sud est un Mouvement Humaniste qui place l'humain et son épanouissement au cœur de son projet. Pour faire société, s'ouvrir au monde et développer la solidarité entre les êtres humains, nous nous engageons à lutter contre l'ignorance et le dogmatisme, à développer l'ouverture culturelle, à agir pour une société plus juste et plus équitable où droit rime avec devoir, et où chacun contribue à hauteur de ses moyens et reçois à hauteur de ses besoins. Nous défendons la liberté absolue de conscience, l'autonomie de jugement et l'intelligence collective... pour une citoyenneté active et éclairée, mue par le souci de l'intérêt général, condition d'une humanité durable.

B. Nos défis

L'évolution de la société tend à repenser quotidiennement nos pratiques. Relever les défis d'une société en perpétuelle et rapide mutation nous conduit à structurer nos actions autour de 3 axes :

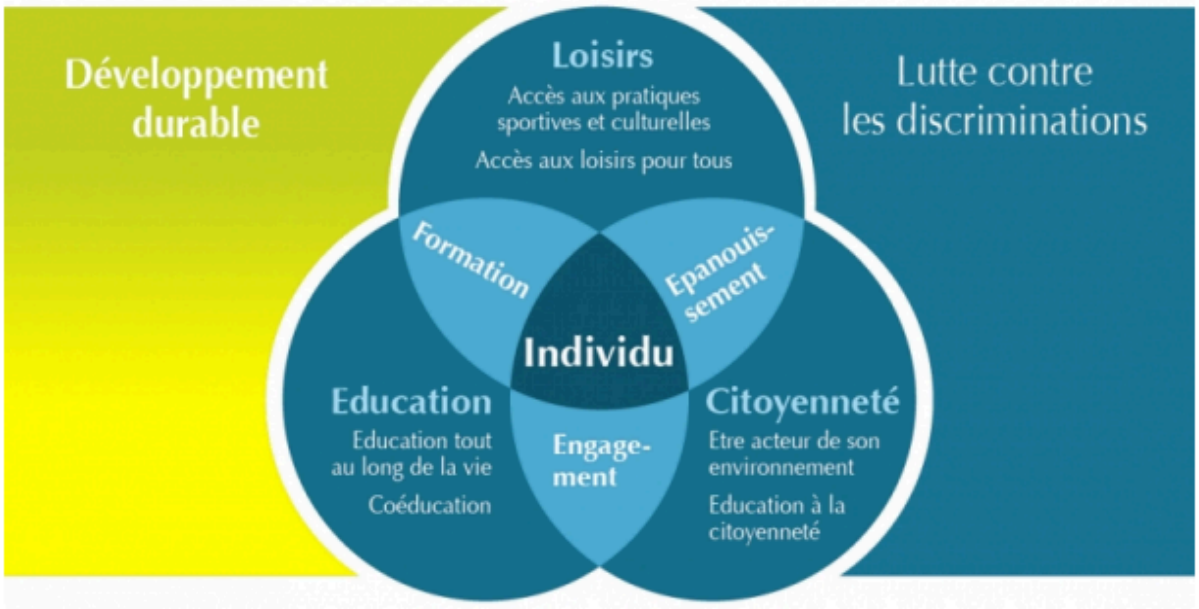
- ★ L'accès aux **loisirs** et à l'éducation pour tous dans une société qui prend en compte toutes ses composantes, une société équitable et inclusive…
- ★ La contribution active à l'**éducation** formelle, non formelle et informelle dans une société émancipatrice et consciente de l'interdépendance des individus, de leurs savoirs, de leurs connaissances et compétences, de leur patrimoine culturel…
- ★ L'accompagnement à une **citoyenneté** active et responsable dans une société en mouvement, résolument démocratique, qui permet la transmission, la création, véritable « fabrique » d'engagement citoyen.

C. Nos principes

L'éducation à la citoyenneté repose sur **l'échange et le partage des savoir-faire et des savoir-être**. La nécessité de défendre les générations futures développe les principes humanistes de notre projet : l'équité sociale, la lutte contre les discriminations, la solidarité et le respect. Le développement durable est aussi, dans toutes ses composantes économiques, sociales et environnementales, un socle de notre projet.

D. Notre mission

LE&C Grand Sud est un mouvement d'Éducation Populaire laïque à but non lucratif, qui s'inscrit résolument dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, et tout particulièrement du secteur non marchand. Il aspire à faire vivre en actes, les valeurs de l'idéal républicain. Ayant démarré ses activités en 2007 et implanté sur les régions du Grand Sud, LE&C Grand Sud est à la tête d'un réseau composé de fédérations et d'associations qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture. Opérateur majeur des politiques publiques éducatives, LE&C Grand Sud contractualise avec de nombreuses collectivités (communes, syndicats intercommunaux, communautés de communes, d'agglomérations ou de métropoles, conseils départementaux et régionaux...) et gère des dispositifs de toutes tailles. Notre réseau a pour objet la mise en œuvre de toute action ou dispositif contribuant à l'épanouissement des individus, enfants, jeunes ou adultes. Parallèlement à la culture académique, LE&C Grand Sud reconnaît la culture populaire, la culture par tous - pour tous : l'Éducation nationale et l'Éducation Populaire, constituant deux piliers complémentaires dans la formation et l'engagement des citoyens. L'Éducation Populaire reconnaît à chacun la capacité de progresser et de développer ses compétences, à tous les âges de la vie. Confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer, écouter, faire preuve de solidarité, coopérer... respecter l'autre, sont autant de leviers essentiels pour « faire société ».



II. Le territoire de Fontenilles



La commune de Fontenilles est un territoire adapté et une politique éducative engagée et adaptée. A l'issue d'une consultation citoyenne, la ville a fait le choix de quitter la Communauté de Commune de la Gascogne Toulousaine pour rejoindre la Communauté de Commune du Grand Ouest Toulousain au 1er mai 2023. Ce choix est légitime au regard du bassin de vie local, des caractéristiques sociologiques de la population, des dynamiques économiques et des futurs projets d'aménagements.

A. Géographie et Démographie

Seule commune de la Communauté à être située dans le département de la Haute-Garonne, Fontenilles est située à une vingtaine de kilomètres de la métropole toulousaine. Elle fait partie de l'aire urbaine de Toulouse. La ville de Fontenilles a connu un essor démographique important et régulier depuis les années 1990, passant de 2262 habitants à 5935 habitants en 2017. Il faut noter un accroissement important entre 2010 et 2015 de plus de 1000 habitants.

B. La Population

La typologie de la population a évolué en parallèle de cet essor démographique amenant de fait une mixité plus importante tant sur le plan social que culturel. Les besoins de la population ont eux aussi évolué faisant passer Fontenilles du statut de « petite commune résidentielle » à celui de ville dynamique et attractive. Les données INSEE les plus récentes sont de 2019 et mettent en valeur les 5 893 habitants avec une forte représentation de l'enfance puisque 25% de la population était âgée de 0 à 14 ans. Par projection, plus de 3 années après, on peut estimer que 25% de la population est âgée de 3 à 17 ans et est donc concerné par la politique éducative de la ville ciblant l'enfance et la jeunesse. Il faut noter que cette donnée est constante à Fontenilles depuis 2008. La proximité de Toulouse, de son bassin d'emplois et de services, conjuguée avec une bonne desserte routière, font de la commune un territoire attractif : 24,8% des ménages sont installés depuis moins de 4 ans sur la commune.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**4 505**	**100,0**	**5 546**	**100,0**	**5 849**	**100,0**
0 à 14 ans	1 135	25,2	1 451	26,2	1 451	24,8
15 à 29 ans	676	15,0	779	14,0	713	12,2
30 à 44 ans	1 154	25,6	1 384	25,0	1 309	22,4
45 à 59 ans	916	20,3	1 179	21,3	1 421	24,3
60 à 74 ans	492	10,9	555	10,0	688	11,8
75 ans ou plus	132	2,9	198	3,6	267	4,6

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

C. Les Catégories Socio Professionnelles

En matière d'emploi et de CSP, les communes se caractérisent par un taux du chômage nettement plus faible que celui du département : 5,2 % à Fontenilles pour 9,9 % à l'échelle du département. La représentativité des CSP est équilibrée, sauf pour le secteur agricole. Il faut noter que les CSP employés et ouvriers représentent 43% des CSP et que les CSP Professions Intermédiaires et Cadres représentent 47,7% des CSP. De plus, il faut souligner que le taux d'emploi des femmes est identique à celui des hommes. Par ailleurs, il convient de noter que 11,7% des familles sont des familles monoparentales.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**3 398**	**100,0**	**4 045**	**100,0**	**4 434**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	28	0,8	20	0,5	5	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	120	3,5	110	2,7	190	4,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	642	18,9	750	18,5	905	20,4
Professions intermédiaires	644	19,0	920	22,7	863	19,5
Employés	512	15,1	625	15,5	708	16,0
Ouvriers	360	10,6	450	11,1	335	7,6
Retraités	588	17,3	665	16,4	872	19,7
Autres personnes sans activité professionnelle	504	14,8	505	12,5	555	12,5

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2021

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	**2 194**	**2 240**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	5	0	0,0	0,0	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	125	65	0,9	5,8	3,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	592	313	2,7	31,4	9,0
Professions intermédiaires	375	488	9,0	27,6	10,0
Employés	125	583	14,3	22,3	6,2
Ouvriers	255	80	9,9	8,7	4,8
Retraités	455	416	0,0	0,2	59,3
Autres personnes sans activité professionnelle	262	293	63,2	4,1	7,2

Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

D. La Vie Locale

Au niveau de la dynamique locale, Fontenilles bénéficie d'un riche tissu associatif maillé par des associations culturelles, sportives et solidaires. Une cinquantaine d'associations dont 16 dans le domaine du sport, 14 culturelles et 12 de loisirs. Cette richesse et cette diversité sont autant d'atouts locaux qui, additionnés avec les infrastructures municipales permettent d'enrichir les contenus et la diversité des projets d'animation proposés en direction des

enfants. Il s'agit d'une opportunité pour la mise en œuvre du PEDT. Enfin, Fontenilles se caractérise aussi par une politique éducative volontariste qui permettra de mettre en place un PEDT et des Accueils Collectifs de Mineurs (ALAE et ALSH) à destination des enfants, des jeunes et des familles du territoire. Fontenilles dispose d'équipements sportifs : un stade avec terrains de football, de rugby, des tennis couverts, 1 gymnase, 2 salles polyvalentes, 1 city stade, 1 aire de jeux pour enfants.

E. Etats des lieux des structures éducatives, sportives et culturelles

Structures scolaires
1 École maternelle et 1 École élémentaire à La Fontaine 1 Groupe scolaire à Génibrat 1 Collège

Petite Enfance
1 Crèche multi-accueil 1 Relais d'Assistantes Maternelles avec des permanences sur plusieurs communes 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents

Enfance
4 Accueils de Loisirs Associés aux Écoles 1 Accueil de Loisirs Sans Hébergement 1 Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour les enfants scolarisés sur les écoles élémentaires de CM2, porté par le Point Accueil Jeunes

Jeunesse
1 Point Accueil Jeunes / Accueil de Loisirs Sans Hébergement des 11-18 ans 1 Conseils Municipal des Jeunes 1 Accueil de Loisirs Associé au Collège Irène Joliot-Curis

Culture
1 Ludothèque 1 Médiathèque

Sport et Vie Associatives
La commune de Fontenilles compte une multitude d'associations qui interviennent sur de nombreux domaines : sport, culture, solidarité, loisirs, patrimoine, environnement…

Equipements
1 Maison des Loisirs / salle de réunion 1er étage 1 Maison des Loisirs / salle rez-de-chaussée 1 Maison des sports *(associations)* 1 Gymnase de Génibrat 1 Espace Marcel Clermont 1 Salle associative EMC 1 Terrains de sport / Plaine des Sports 1 Terrain enherbé gymnase de Génibrat 1 Salle Fraysse

F. Le Projet Éducatif Du Territoire

Le projet éducatif territorial (PEDT) mentionné à l'article D.521-12 du Code de l'Éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il vise à :

- ★ Renforcer la cohérence du parcours éducatif de 0 à 25 ans par davantage de transversalité et de lien entre chaque structure
- ★ Favoriser l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants
- ★ Développer et maintenir une approche concertée dans le déploiement de la politique éducatif, avec l'ensemble des acteurs
- ★ Faciliter la prise en compte des différences, notamment de l'inclusion des enfants en situation de handicap
- ★ Favoriser le développement de loisirs pour tous et contribuer au partage de valeurs communes et partagées

G. La Convention Territoriale Globale

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

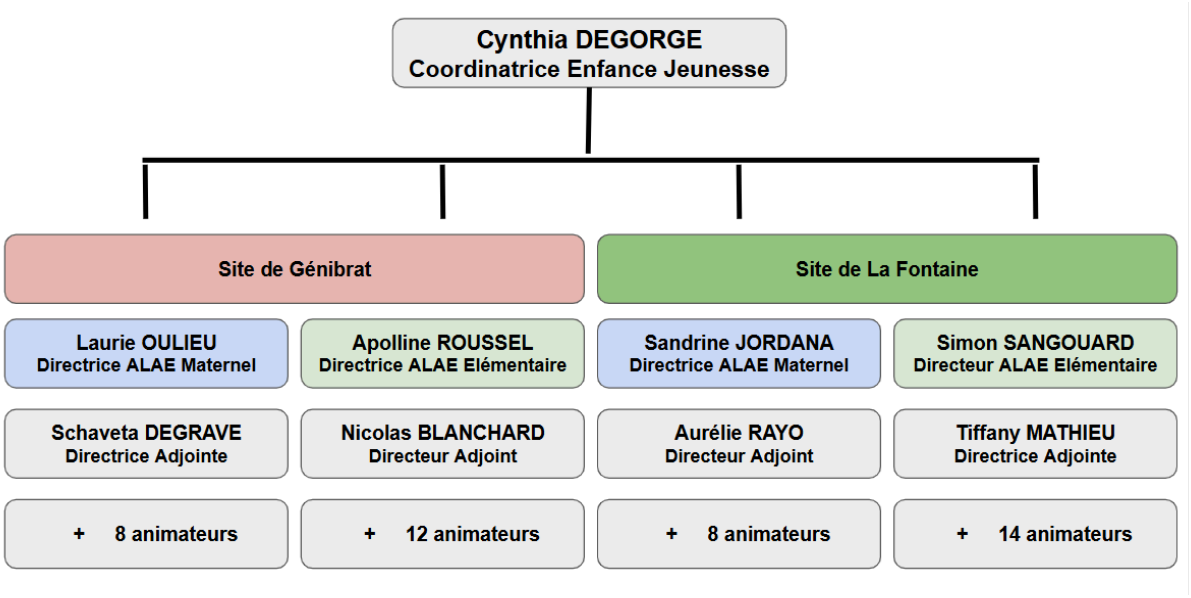
H. La Coordination des Services

Avec pour préoccupation majeure d'apporter une équité dans l'offre au service de tous les habitants, la commune a structuré une coordination opérationnelle des services Enfance et Jeunesse, en gestion déléguée, qui tend à harmoniser les modes d'intervention et à permettre l'émergence de projets communs au bénéfice des enfants et des jeunes du territoire. Le pilotage politique de la compétence est assuré par les élus locaux. La Caisse d'Allocation

Familiale de Haute Garonne participe au développement d'une offre de service globale à destination des familles sur différents secteurs d'activité : enfance, jeunesse, parentalité, etc.

I. La Gestion délégué à LE&C Grand Sud

Depuis Mai 2023, la commune délègue la gestion et l'animation de service Enfance de Fontenilles à l'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud via une procédure de marché public. LE&C Grand Sud est une fédération d'Éducation Populaire qui intervient sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la culture, de la formation et des vacances adaptées sur les trois nouvelles régions du sud de la France. Son Projet Éducatif est résolument tourné vers la laïcité et la promotion des valeurs de la république. Il porte des valeurs Humanistes, une ferme volonté de s'impliquer dans une éducation pour tous et partagée avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Notre projet pédagogique s'inscrit en pleine cohérence avec le projet éducatif de LE&C Grand Sud.



II. L'Accueil Associé À l'École Élémentaire La Fontaine

A. Fonctionnement et moyens

1. Informations générales

Commune	Fontenilles
Adresse	120 Impasse des Ecoles, 31470 Fontenilles
Téléphone	07.64.25.66.98
Adresse mail	lafontaine-elem-fontenilles@lecgs.org
Type d'établissement	Accueil de Loisirs Associé à l'École Élémentaire La Fontaine
Organisateur	Loisirs, Education & Citoyenneté Grand Sud 7 rue Paul Mesplé, 31100 Toulouse 05.62.87.43.43
Autorité	Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) 1 Place Saint-Etienne - CS 38521 31685 Toulouse Cedex 6

2. Horaires d'ouverture

<table>
<tr><th></th><th>MATIN</th><th>MIDI</th><th>SOIR</th></tr>
<tr><td>LUNDI</td><td rowspan="5">7h30-9h</td><td rowspan="2">12h-13h55</td><td rowspan="2">16h20-19h</td></tr>
<tr><td>MARDI</td></tr>
<tr><td>MERCREDI</td><td colspan="2">ALAE des Mercredis à Génibrat</td></tr>
<tr><td>JEUDI</td><td rowspan="2">12h-13h55</td><td rowspan="2">16h20-19h</td></tr>
<tr><td>VENDREDI</td></tr>
</table>

Le public accueilli est l'ensemble des enfants scolarisés sur l'école élémentaire La Fontaine de Fontenilles. Le présent projet pédagogique concerne l'action éducative portée par l'ALAE sur les temps qui font l'objet d'une déclaration auprès des services compétents de l'État. Son action s'articule avec d'autres projets qui sont portées par la structure : Mise en place de projets sur le temps de MIDI, mise en place d'ateliers sur le temps du SOIR avec notamment, l'organisation des TAP (ou NAP) de 16h30 à 17h30 les lundis, mardis et jeudis, et mise en place d'une garderie municipale les mercredis de 12h à 12h45 sans repas.

3. Composition de l'équipe d'encadrement et rôle de chacun

Simon SANGOUARD *(BPJEPS LTP, Master EEA, BEES et BNSSA)*

Directeur Enfance : assure la direction des différents projets, est le garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet pédagogique, et du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière. Ses missions :

Garantir le bon fonctionnement de l'ALAE

- ➔ Respecter la réglementation Jeunesse et Sports
- ➔ Suivre les orientations éducatives de LE&C Grand Sud
- ➔ Mettre en place, faire appliquer et évaluer le projet pédagogique
- ➔ Participer au recrutement de l'équipe et à sa formation
- ➔ Manager et animer l'équipe
- ➔ Effectuer les tâches administratives
- ➔ Assurer les relations avec les administrations
- ➔ Garantir le respect du rythme des enfants

Tiffany MATHIEU *(BPJEPS LTP, BAFA, BAFD et CAP Petite Enfance)*

Directrice adjointe : assure le suivi pédagogique sur le terrain, répartit et planifie les activités en fonction des contraintes de l'accueil. Ses missions :

- ➔ Participe à l'élaboration du projet pédagogique du centre avec l'équipe
- ➔ Garant de la sécurité affective, physique et morale des enfants et des animateurs
- ➔ Permet à chaque membre de l'équipe d'animation de se former et de s'informer, en échangeant les compétences, en proposant des moments de formation. Ce rôle est d'autant plus important avec un animateur peu expérimenté. Il consiste, dans un premier temps, à faciliter son intégration dans l'équipe puis à l'assister, le conseiller, l'accompagner dans ses démarches
- ➔ Accompagne l'équipe d'animation dans la préparation et mise en place des diverses activités
- ➔ Veille à la préparation des animations et à l'achat du matériel
- ➔ Favorise également la dimension ludique de ce lieu d'accueil qu'est le centre de loisirs par le biais soit de la décoration du site, soit des modalités d'accueil de l'enfant, des parents

12 animatrices et animateurs, qui assurent l'encadrement, l'accompagnement et l'animation auprès des enfants *(BAFA ou équivalent, stagiaire BAFA et non-diplômé)*. Leurs missions :

- ➔ Ils sont garant de la sécurité et de l'hygiène de tous les enfants
- ➔ Ils adhèrent au projet pédagogique et à sa construction et s'engage à avoir, dans tout ce qu'il entreprend, une action cohérente par rapport aux objectifs du centre
- ➔ Ils doivent savoir se remettre en question et ne pas hésiter à interroger le directeur pour lui demander conseil
- ➔ Ils s'adaptent aux différents besoins des enfants. Pour cela, il doit avoir un minimum de connaissances sur l'enfant mais aussi et surtout être présent, disponible et à leur écoute

- ➔ Ils sont garants des règles de vie et doivent être exemplaires dans leur comportement et dans leurs propos vocabulaires *(langage utilisé)*
- ➔ Ils sont forces de proposition et d'initiative et il est indispensable que chaque animateur s'intègre au groupe, contribue aux tâches matérielles et à l'organisation des journées

Les expériences et le vécu de chacun sont différents et c'est une force. L'animateur doit faire preuve d'ouverture d'esprit afin de favoriser la tolérance et l'écoute envers autrui. Cela implique que l'individu respecte le groupe et que le groupe respecte l'individu, d'autant plus que chacun peut apporter aux autres. L'accueil d'un stagiaire BAFA, d'un stagiaire en observation ou autre comme un service civique ou envoyé par la mission locale, est un moment particulier qui demande une attention particulière liée à sa formation. L'équipe doit répondre à ses interrogations et l'encourager à prendre des initiatives. Il est suivi par le directeur adjoint.

4. Caractéristiques du public accueilli

a) Les 6-8 ans

A cet âge, les enfants comptent avec une bonne maîtrise corporelle, ils ont besoin de se dépenser. Ils sont à la recherche de leurs limites. Ils souhaitent prendre des responsabilités et réaliser des exploits tout seuls, cependant le groupe prend de l'importance et ils peuvent avoir une notion de partage plus développée. Ils attendent que l'adulte leur fasse confiance. Ils sont curieux, ils souhaitent connaître, savoir et comprendre. C'est le début de l'esprit critique.

b) Les 9-11 ans

Pour certains enfants, c'est le début de la puberté. Ces transformations physiques sont variables. Ces changements peuvent avoir un impact sur leur assurance et le rapport aux autres. Pour les préadolescents, c'est une période où ils réaffirment leur personnalité, ils éprouvent le besoin d'appartenir à un groupe. Ils cherchent à s'identifier avec les figures d'autorité en extérieur de la famille, ils souhaitent être valorisés. Ils s'intéressent aux créations et maîtrisent des techniques élaborées, ils construisent leur opinion du monde, ils réfléchissent et peuvent exposer leur esprit critique.

c) La répartition des enfants par niveaux

Classe	**Nombre d'enfants**
CP1	22 enfants
CP2	21 enfants
CE1	24 enfants
CE1-CE2	21 enfants
CE2	26 enfants

CM1	28 enfants
CM1-CM2	27 enfants
CM2	31 enfants
TOTAL	**200 enfants**

5. Le fonctionnement

Les familles souhaitant inscrire leur enfant doivent remplir un dossier d'inscription 2025-2026 valable et complet, pour les accueils de loisirs de la ville de Fontenilles. Pour les enfants extérieurs à Fontenilles participant à l'ALSH, le même dossier est demandé aux familles. Afin de procéder aux réservations, chaque famille a accès au « Portail famille » : c'est un site qui permet à la fois de réserver les repas du midi, les après-midis des mercredis, mais aussi les demi-journées ou journées pendant les vacances scolaires. Les familles sont facturées en fonction des jours de présence des enfants. Les échéances de facturations sont communiquées aux familles en amont. L'ALAE Élémentaire La Fontaine de Fontenilles est réservé aux enfants scolarisés sur l'École élémentaire de La Fontaine et Fontenilles.

B. Nos orientations éducatives

1. Finalité

Afin de proposer à l'enfant un lieu de découvertes, d'apprentissages, de rencontres tout en étant acteur de son temps libre, la finalité du projet pédagogique est de rendre acteur l'enfant au sein de l'ALAE. Les objectifs ci-dessous seront priorisés.

2. Favoriser les relations fondées sur l'échange, le respect, la coopération et l'entraide

- ➔ En participant à la vie de groupe et à l'élaboration de ses règles
- ➔ En favorisant la rencontre avec l'autre dans sa différence par le jeu et la découverte (jardinage, découvertes culturelles, rencontre des parents sur des temps festifs, etc)
- ➔ En participant à la vie locale (partenariats avec les associations sur des projets) et en respectant l'environnement
- ➔ En favorisant les rapports de confiance, et les échanges constructifs (proposition et participation des enfants, des parents ou d'autres partenaires, actions ou projets amenés par les adultes ou les enfants et réalisables à court, moyen, ou long terme)
- ➔ En permettant à chacun de s'exprimer (de façon ludique et artistique, avec des temps de parole et d'expression)

a) Accompagner l'enfant à prendre sa place dans les structures, dans la ville, dans son environnement

Objectif Général 1 : Donner à l'enfant les possibilités de choisir son activité et de la réaliser avec ses camarades

- Objectif Opérationnel 1 : Proposer 3 activités par midi, dans des domaines d'activités variées
- Objectif Opérationnel 2 : Proposer 2 TAP différents par lundis, mardis et jeudis

Objectif Général 2 : Favoriser les relations entre enfants et l'équipe d'animation

- Objectif Opérationnel 1 : Proposer des temps d'échanges avec les enfants sur le temps du repas
- Objectif Opérationnel 2 : Faire évaluer l'activité par les enfants à la fin de celle-ci

Moyens et actions :

- Les projets portés par l'ALAE revêtent une dimension collective ouverte à tous. Elles sont un support à l'apprentissage de la vie en collectivité et l'acceptation de l'autre au-delà de ses différences. Les temps de vie collective y sont privilégiés à travers la mise en place de différentes activités : Organisation de tournois sportifs par exemple.
- La participation à l'animation de la vie locale sera développée Autant nous serons preneurs de pouvoir nous impliquer dans l'offre d'animation existante autant nous serons force de proposition pour que les enfants soient acteur dans leur commune.
 - Octobre Rose : octobre 2026
 - Le chaudron magique de l'ALAE : octobre 2026
 - Téléthon : novembre 2026
 - Carnaval : mars 2027
 - Festi Familles : fin mai/début juin 2027
 - Fête de l'ALAE : fin juin/début juillet 2027
- Les animations proposées doivent conduire les enfants à connaître leur environnement et à identifier les ressources du territoire. Les rencontres avec les autres structures enfance du territoire et du réseau enfance de LE&C Grand Sud seront privilégiées :
 - Semaine de la Laïcité : décembre 2026
 - Le projet CULTURE impulsé par LE&C GS
 - INNOV'ACTION organisé par LE&C GS
- La participation au Label LE&C Ecologie de l'UES LE&C

b) Écouter et respecter la parole de l'enfant, favoriser l'expression

Objectif Général 1 : Permettre à l'enfant de proposer et de choisir ses activités

- Objectif Opérationnel 1 : Mettre en place un espace réfléchi et choisi par prise de décisions démocratiques
- Objectif Opérationnel 2 : Discuter avec chaque enfant sur ses envies d'activités

Objectif Général 2 : Développer l'expression artistique de l'enfant

- Objectif Opérationnel 1 : Créer une représentation à destination des familles
- Objectif Opérationnel 2 : Mettre en place d'une Commission Conflit par les paires

Moyens et actions :

- Une partie des programmes d'activité sera construite avec les enfants eux-mêmes. Ils seront associés à leur construction et à l'organisation certains projets, dans un souci d'apprentissage de l'autonomie et d'implication dans la vie de la structure :
 - Boîte à idées
 - « C'est moi qui pilote »
 - Commission Cantine avec l'Association Pro-Portion
- La posture de l'équipe encadrante devra permettre l'expression de tous et de chacun. Les animateurs seront en ce sens vigilants à l'état émotionnel des enfants et à l'acceptation de tous (notion d'empathie).
- A-travers d'activités manuelles, l'enfant est libre dans des choix qu'il fait dans les différentes réalisations
- Les Éco-délégués : il s'agit d'un espace d'expression qui favorise l'émergence de nouveaux projets éco citoyens et le moyen de montrer que l'enfance est responsable.
 - Sensibilisation au tri sélectif sur le temps méridien et le temps du goûter
 - Mise en place d'un composteur
- Mise en place d'un espace où les enfants donnent leurs idées d'activités
- Mise en place de débats ou d'autres temps d'échange sur les nouvelles propositions

3. Permettre d'accueillir l'enfant en prenant en compte ses particularités

➔ En leur permettant d'aménager leur lieu de vie

➔ En amenant les enfants à se responsabiliser et à prendre confiance en eux (temps du repas, se servir seul et équitablement, débarrasser et trier les déchets, être acteur de son temps de repas)

➔ En favorisant l'épanouissement personnel (activités développant l'imaginaire et l'esprit créatif)

➔ En développant le sens critique de l'enfant et la curiosité (sorties découvertes, visite du patrimoine, etc)

➔ En écoutant et respectant les envies et idées de chacun : l'enfant peut-être force de proposition

a) Prendre en compte la différence

Objectif Général 1 : Faciliter l'intégration de chacun

- Objectif Opérationnel 1 : Organiser une activité de théâtre forum autour de l'inclusion
- Objectif Opérationnel 2 : Discuter avec les enfants autour de l'empathie

Objectif Général 2 : Favoriser l'inclusion du public en situation de handicap

- Objectif Opérationnel 1 : Mettre en place d'un tournoi sportif handisport

- Objectif Opérationnel 2 : Accueillir les familles à-travers une rencontre pré-rentrée

Moyens et actions :

- La structure est ouverte à tous. En ce sens, elle a vocation à travailler sur l'acceptation et le respect des différences ; qu'elles soient physiques, culturelles, géographiques, sociales, etc. La démarche de coopération au sein des groupes sera encouragée de manière à produire des normes communes et faciliter la compréhension et la connaissance de l'autre.
- Régine JARNO, chargée de mission Inclusion à LE&C Grand Sud, qui nous aide et nous accompagne sur notre pratique au quotidien
- Mise en place d'une Commission d'enfants pour la gestion des conflits par les paires

b) Favoriser l'Égalité des chances

Objectif Général 1 : Permettre à chaque enfant d'avoir accès à chaque activité

- Objectif Opérationnel 1 : Communiquer le programme d'activités à toutes les familles
- Objectif Opérationnel 2 : Faire des groupes sur les TAP avec plus de 15 inscrits

Objectif Général 2 : Permettre à chaque enfant de pouvoir agir dans chaque activité

- Objectif Opérationnel 1 : Créer des groupes de besoins sur les activités
- Objectif Opérationnel 2 : Donner la parole en fin de chaque activité

Moyens et actions :

- Notre action à vocation à permettre d'assurer une égalité dans l'accès aux loisirs à la culture, au sport, au savoir…
- Les supports utilisés devront favoriser la mixité des publics en portant une attention particulière aux publics qui ne disposent pas des ressources dans leur entourage.
- Mise en place de tournois sportifs mixtes
- Former les équipes sur les notions de libre choix et de bienveillance afin de lutter contre les Violences Éducatives Ordinaires

4. Respecter les rythmes et besoins de l'enfant

➔ En reconnaissant ses besoins de repos, de farniente et d'activités non organisées (accueil échelonné, temps calmes, etc)

➔ En saisissant les espaces mis à sa disposition, pour répondre aux besoins spécifiques de chacun au sein de la collectivité (particularités des enfants, accompagnement des personnes en situation de handicap ou protocoles d'accueil individualisés)

a) Respecter l'enfant, ses besoins,son rythme chrono biologique et son parcours éducatif

Objectif Général 1 : Développer des espaces identifiables répondant à des besoins identifiés

- Objectif Opérationnel 1 : Mettre en place d'un coin lecture
- Objectif Opérationnel 2 : Mettre en place d'un coin jeux de société

Objectif Général 2 : Permettre aux enfants de créer leur propre fonctionnement

- Objectif Opérationnel 1 : Discuter avec les enfants sur leur envie sur les espaces
- Objectif Opérationnel 2 : Elaborer les règles de vie avec les enfants

Moyens et actions :

- Une vigilance sera apportée dans chaque animation, pour prendre en compte les capacités de chaque enfant. L'aménagement de nos lieux d'accueil devra donner la possibilité de satisfaire à ses besoins, se reposer, se retrouver entre pair, s'impliquer dans un projet ou une action collective…
- Aménagement des espaces en réflexion avec l'équipe d'animation
- Aménagement des espaces en réflexion avec les enfants
- Intervention de Régine JARNO, chargée de mission INCLUSION à LE&C Grand Sud
- Projets communs entre nos 6-7 ans et les 5-6 ans de l'ALAE Maternelle de la Fontaine sur le temps du repas, avec mise en place de l'autonomie de l'enfant au self-service
- Les projets « passerels » seront privilégiés notamment avec la mise en place et la généralisation d'action mutualisée qui permettra une passerelle entre les services enfance de la collectivité et la structure jeunesse. Il permettra de proposer des actions permettant aux plus jeunes de trouver des repères dans la structure, pour connaître les lieux, l'équipe, son mode de fonctionnement…. Il permet également de nouer une relation de confiance avec les familles.
- Des projets pour les prés ados (CM2), dans un environnement sécurisant, avec des repères afin de permettre un passage à l'adolescence en douceur sont mis en place avec le PAJ
- Toutes les actions permettant aux enfants de grandir et de devenir acteur de son projet de loisirs seront encouragées. Qu'elles s'adressent aux plus petits comme aux plus grands : créations manuelles, organisation d'expositions photos, de tournois sportifs, etc.

b) La place des familles dans les structures

Objectif Général 1 : Donner aux familles la possibilité de connaître l'environnement dans lequel leur enfant évolue

- Objectif Opérationnel 1 : Organiser un Accueil Café en début d'année, temps d'échanges et réunion de rentrée.
- Objectif Opérationnel 2 : Organiser des temps de rencontre et de découvertes tout au long de l'année.

Objectif Général 2 : Contribuer positivement à la vie de l'ALAE

- Objectif Opérationnel 1 : Proposer aux familles d'intervenir pour faire découvrir leur métier dans une démarche d'ouverture
- Objectif Opérationnel 2 : Faire participer les familles à des évènements de l'ALAE

Moyens et actions :

- Satisfaisant à notre idéal de coéducation, nous accordons une place particulière aux parents dans la structure. Des temps spécifiques seront dédiés à l'accueil des familles.
- Travail autour de la parentalité
- Café des parents en partenariat avec les représentants des parents d'élèves et la MDH
- Ouverture de l'ALAE aux familles sur la fête de fin d'année
- Faire connaître l'équipe d'animation par le biais d'un trombinoscope
- Les actions parents/enfants seront proposées à plusieurs reprises dans l'année. Elles viseront à favoriser des temps de coopération parent enfants mais également entre différentes générations : Marché de noël, Fête de fin d'année, Réunions de rentrée, Fête de l'enfance et de la jeunesse, etc.
- Avant la rentrée, faire découvrir l'ALAE, les locaux ainsi que le fonctionnement aux nouveaux parents et leurs enfants
- Organisation d'une rencontre de présentation du service périscolaire auprès des parents, en collaboration avec les enseignants et l'équipe d'animation
- Il est essentiel de rester en relation avec la famille pour la tenir informée de l'adaptation de l'enfant. Cette confiance sera mise en place dès la rentrée pour le bien-être de l'enfant, de ses besoins affectifs et de sécurité

c) Cohérence éducative, concertation et collaboration avec les acteurs éducatifs du territoire

Objectif Général 1 : Garantir de bonnes relations interprofessionnelles avec la collectivité

- Objectif Opérationnel 1 : Participer au groupe de réflexion du PEDT et de la CTG
- Objectif Opérationnel 2 : Échanger chaque semaine avec la municipalité

Objectif Général 2 : Favoriser des actions de convergence éducatives avec l'école

- Objectif Opérationnel 1 : Echanger avec la Directrice chaque lundi
- Objectif Opérationnel 2 : Mettre en place de projets communs avec l'école

Moyens et actions :

- De façon générale, un partenariat fructueux et durable repose sur la convergence de vues et d'intérêts, qui se traduisent par la volonté de concevoir un projet en commun. Il sera recherché un climat de confiance réciproque, en étant au clair sur ce que chacun apporte à la relation. C'est-à-dire en se positionnant dans un état d'esprit constructif et bienveillant au service de l'enfant.

- Avec la collectivité : la coordination du service cherchera à établir une relation régulière basée sur la transmission d'information, la communication tout en faisant la liaison entre la collectivité et les divers acteurs du service périscolaire. Il nous importera donc de garantir de bonnes relations inter professionnelles, afin d'assumer ensemble notre mission de service public. Quelques réunions formelles pourront permettre de faire un « arrêt sur image » du service.
- Avec l'école : la relation consistera de mettre en avant les points de convergence éducatif qui conduiront à des objectifs et actions communes.
- Avec les associations locales : Le service enfance s'attachera de mobiliser les associations et favoriser les liens intergénérationnels dans le cadre du PEDT à-travers les activités du midi et du soir. Ceci afin, d'une part de faire découvrir le champ associatif aux enfants par la découverte de nouvelles activités de loisirs, d'autre part, de participer à la vie de la commune.
- Concrètement cela peut se traduire par :
 - Faciliter le temps de transition entre l'école, la famille, l'ALAE par la mise en place du personnel référent soucieux de la sécurité du cadre donné ainsi que la mise en place d'un cahier de liaison commun.
 - Se réunir pour convenir d'une parole et attitude commune pour passer de la cohérence à la complémentarité entre le service et l'école. (Règles de vie, partage des espaces, projet en commun…)
 - Avoir un regard partagé sur les enfants « à besoin spécifiques et porteurs de handicap, tout en participant aux réunions d'équipes éducatives.
 - Mise en place de projets communs (projets éco-délégués, autour du développement durable, sur le "vivre-ensemble", autour des valeurs citoyennes/autour des activités physiques et sportives par le biais d'animation ludique).

5. Nature des activités

Sur les différents temps d'accueil (matin, midi, TAP et soir), l'équipe d'animation veillera à proposer un panelle d'activités variées dans différents domaines :

- des activités physiques et loisirs (sports, tournois, etc)
- des activités scientifiques et techniques (expérimentation, bricolage, etc)
- des activités culturelles et d'expression (artistique, plastique, dramatique, etc)
- des activités environnement et développement durable (jardin, tri sélectif, etc)

III. Santé et sécurité

A. L'inclusion

Les enfants en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers sont accueillis au même titre que n'importe quel enfant. Un accompagnement est proposé aux familles afin de construire avec eux les modalités d'accueil de l'enfant et un suivi régulier est mis en place. Les équipes sont formées et accompagnées par une chargée de mission.

B. Les PAI

Lors de l'élaboration des dossiers d'inscription par les familles, les enfants nécessitant un projet d'accueil individualisé sont stipulés. La direction prend contact avec la famille afin qu'elle établisse le PAI avec le médecin traitant de l'enfant, de manière à avoir toutes les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant. Un exemplaire des médicaments est demandé à la famille, dans une pochette nominative, les médicaments sont transportés par un animateur chargé de l'enfant. L'ensemble de ces pochettes est stocké dans une armoire dans le bureau de la direction, inaccessible par les enfants.

C. Les modalités de soin

Les locaux ne disposant pas d'une infirmerie, une armoire pharmacie a été installée dans l'ALAE, avec le matériel de premiers soins, permettant de donner les premiers soins en cas d'égratignure, coup léger, fatigue. Si un enfant est malade, aucun traitement ne peut être donné sans ordonnance fournie par les parents. Au moindre doute concernant la santé de l'enfant, l'équipe de direction peut contacter la famille et les secours si besoin. Un cahier d'infirmerie est mis en place, pour le suivi et la transmission des informations liées aux soins des enfants.

D. Les exercices PPMS et incendie

Afin de prévenir tous risques, des exercices PPMS et incendie sont mis en place au cours de l'année. En amont, l'équipe est sensibilisée sur l'organisation en cas d'exercice :

- PPMS : 1 préparation et 1 exercice par an
- Incendie : 2 exercices d'évacuation par an.

IV. Evaluation

Elle s'effectue tout au long de l'année au sein de l'équipe de direction et sur les réunions avec l'équipe d'animation. Cette évaluation permet de redéfinir progressivement certains axes de notre fonctionnement sur le terrain. Elle favorise la réflexion sur les pratiques. Les réunions de l'équipe pédagogique permettent de déterminer plus facilement si les objectifs généraux du projet ont été atteints. Le projet pédagogique de l'ALAE Élémentaire de La Fontaine sera amené à évoluer avec le temps, et cela en adéquation avec les réalités du terrain.

A. Une évaluation progressive

1. La relation avec la collectivité

L'Association LE&C Grand Sud s'est engagée à animer 2 réunions annuelles pour dresser et partager l'évaluation de l'ensemble des actions portées par la structure. Cela permet de croiser les regards des différents partenaires afin de viser la cohérence éducative des actions déployées par l'ALAE. Ces réunions, nommées "comités de cadrage" permettent de rassembler les élus communaux, les techniciens de la commune, le coordinateur PEDT, la coordinatrice enfance jeunesse, la direction de l'ALAE et les représentants de LE&C Grand Sud *(Agent de Développement Territorial, Chargé de Mission Jeunesse, Directeur Général)*.

2. L'évaluation par dispositif

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École La Fontaine et l'association LE&C Grand Sud procède aussi à une évaluation par dispositif et/ou par projet selon :

- L'accueil du matin
- Les différents projets mis en place
- Les évènements LE&C et Mairie durant l'année : Carnaval, etc.

B. Une évaluation qualitative et quantitative

1. L'évaluation quantitative

Au-delà du simple nombre d'enfants touché par les actions, l'évaluation quantitative doit permettre d'étayer et d'approfondir l'évaluation qualitative :

- Le nombre d'enfants impliqués
- Le taux de fréquentation
- La mixité de genre, d'âge et sociale dans les actions

2. L'évaluation qualitative

L'évaluation qualitative permet de mieux identifier la réussite ou le déroulement de chaque projet ou action. L'analyse qualitative est étayée par l'approche quantitative :

- Déroulement du projet ou de l'action
- Difficultés rencontrées mais solutionnées
- Difficultés rencontrées mais non solutionnées
- Implication active des enfants
- Prise d'initiative
- Participation et expression
- Satisfaction des enfants
- Perspectives à envisager
- Effets induits
- Relation avec les familles
- Satisfaction des familles
- Relation avec les partenaires locaux
- Satisfaction des partenaires locaux
- Relation avec les partenaires institutionnels
- Satisfaction des partenaires institutionnels

3. Les moyens mis en oeuvre

a) Favoriser les relations fondées sur l'échange, le respect, la coopération et l'entraide

★ Elaboration de règles
★ Activités variées
★ Partenariats avec les associations
★ Propositions et participation des enfants et familles

b) Permettre à l'enfant d'être acteur de son temps de loisirs

★ Permettre aux enfants d'aménager leur lieu de vie
★ Responsabiliser sur les actes de la vie quotidienne et prendre confiance en soi (se servir seul, ranger, etc.)
★ Sorties découverte, développant le sens critique
★ Ecouter les idées de chacun

c) Respecter les rythmes et besoins des enfants

★ Accueil échelonné
★ Laisser libre l'enfant de choisir
★ Temps calmes adaptés à la fatigue de chacun
★ Accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers

4. L'évaluation des objectifs

a) Favoriser les relations fondées sur l'échange, le respect, la coopération et l'entraide

★ Les enfants ont-ils proposé des règles de vie ?
★ Des projets ont-ils été mis en place avec des partenaires ?
★ Les idées de chacun ont-elles été prises en compte ?

b) Permettre à l'enfant d'être acteur de son temps de loisirs

★ Les enfants se sont-ils approprié les locaux ?
★ Les enfants ont-ils pris des initiatives ? Ont-ils aidé les plus jeunes ?
★ Les enfants ont-ils découvert des choses ?
★ Les enfants ont-ils donné des idées ?

c) Respecter les rythmes et besoins des enfants

★ Les enfants ont-ils été accueillis de manière individuelle ?
★ Les enfants ont-ils été contents de venir à l'ALAE ?

V. NOMENCLATURE

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'École

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

EMC : Espace Marcel Clermont

LE&C GS : Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

MDH : Maison des Habitants

NAP : Nouvelles Activités Péri-éducatives

TAP : Temps d'Activités Péri-éducatives

LE&C
Grand Sud

Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé • 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 • Télécopie : 05 62 87 43 44
www.lecgs.org • contact@lecgs.org

